

**VIVE LE MARXISME-LÉNINISME-MAOÏSME !
VIVE LA GUERRE POPULAIRE !**

CONFUCIUS - DÉFENSEUR DU RÉGIME ESCLAVAGISTE DES TCHEOU DE L'OUEST

Kao Heng

1975

Sous la dynastie des Tcheou de l'Ouest (environ 11ème siècle-770 av. J.-C.), la Chine se trouvait encore en RÉGIME esclavagiste. L'époque Tchouentsieou (770-476 av. J.-C.), qui vint après, fut caractérisée par la transition du RÉGIME esclavagiste à la féodalité, tandis que l'époque des Royaumes combattants (475-221 av. J.C.) marqua le début de la société féodale.

A l'époque Tchouentsieou, les forces productives de la société s'accrurent rapidement par suite d'une ample utilisation des instruments en fer. La lutte acharnée des esclaves contre leurs propriétaires, de même que la lutte pour le pouvoir au sein de l'aristocratie dans les différents Etats, et les guerres d'annexion entre les divers princes au pouvoir amenèrent le

passage graduel de la base économique de la société esclavagiste (les rapports de production entre les propriétaires d'esclaves et les esclaves) à la base économique de la société féodale (les rapports de production entre les propriétaires fonciers et les paysans), la transformation progressive de la superstructure de la société esclavagiste en une superstructure de la société féodale.

Ainsi, le régime esclavagiste s'écroulait, alors que le régime féodal apparaissait. Avec les anciens rapports de production, les propriétaires d'esclaves restaient toujours ce qu'ils étaient, de même que les esclaves. Mais avec les nouveaux rapports de production, certains propriétaires d'esclaves devinrent des propriétaires fonciers, et des esclaves, des paysans.

En même temps, comme il était maintenant possible d'effectuer des opérations d'achat et de vente sur les terres, certains gros commerçants achetèrent des terres qu'ils donnèrent à ferme aux paysans, et ils devinrent ainsi des propriétaires terriens.

Dans ce processus de progrès social caractérisé par la substitution des nouvelles classes et du nouveau régime aux anciennes classes et à l'ancien régime, les propriétaires d'esclaves, et en particulier les princes, les ducs et les hauts dignitaires défendaient avec opiniâtreté certaines institutions de la société esclavagiste des Tcheou de l'Ouest dans l'espoir de

préserver leurs privilèges héréditaires qui leur permettaient de détenir des terres et le pouvoir, et d'exercer leur domination sur le peuple.

Mais les propriétaires fonciers, surtout les nouveaux parvenus, exigeaient la suppression de ces institutions et de ces privilèges. Ainsi, une lutte s'engagea-t-elle entre les propriétaires d'esclaves et les propriétaires fonciers ascendants, bien que ces derniers ne fussent pas encore suffisamment forts.

Confucius, qui vécut vers la fin de l'époque Tchouentsieou, était justement un idéologue des propriétaires d'esclaves qui soutenait le régime esclavagiste et défendait les privilèges de ces propriétaires.

Par rapport à la conjecture historique de son temps, les idées politiques de Confucius étaient conservatrices, arriérées et réactionnaires.

Cependant, certaines personnes, dont je faisais partie, commettaient la grave erreur de croire que Confucius était un homme de progrès qui aurait créé toute une doctrine sur la politique, l'éthique et l'éducation féodales au service de la classe féodale des propriétaires fonciers.

Dans son Histoire de la pensée dans l'antiquité chinoise et dans les articles qu'il a publiés récemment, le camarade Yang Jong-kouo a eu raison de considérer Confucius comme

un "idéologue acharné du régime esclavagiste". Je voudrais ici dire un peu ce que je pense à ce sujet.

La ligne politique de Confucius défend le régime esclavagiste des Tcheou de l'Ouest

Confucius fut un partisan du retour à l'ancien. Sur le plan politique, il se prononça pour le rétablissement des rites, c'est-à-dire du régime esclavagiste des Tcheou de l'Ouest. (*Ce que Confucius appelait "rites" comprenait le régime social, ainsi que les cérémonies rituelles concernant notamment le couronnement, le mariage, les funérailles et les sacrifices. Ces dernières, toutefois, étaient simplement dérivées du premier; nous nous bornerons, dans le présent article, à faire une analyse du régime social*).

Confucius défendit les rites des Tcheou de l'Ouest. "La dynastie des Tcheou, dit-il, a consulté les lois des deux dynasties précédentes. Comme ses lois sont bonnes! Moi, j'observe les lois des Tcheou (Louen Yu)."

Et il ajouta: "Le roi Wen étant mort, la cause de la vérité n'est-elle pas ici en moi (ibidem) ?" Il dit encore: "ô combien je me sens affaibli! Depuis longtemps, je n'ai plus vu en songe le duc Tcheou (Le duc Tcheou, du nom de Ki et du prénom de Tan, élaborait les lois et créa les institutions de la dynastie des Tcheou, il est le "sage" que vénérât le plus Confucius.)." (Louen Yu)

Son disciple Tse Kong dit de son côté: "Les doctrines des rois Wen et Wou ne sont pas encore tombées dans l'oubli; elles vivent toujours dans la mémoire des hommes. Les hommes de talent et de vertu en ont appris les grands principes, et les autres, ne possédant pas un tel talent et une telle vertu, en ont retenus quelques principes mineurs. Il n'est rien qui ne se soit conservé des doctrines des rois Wen et Wou. Comment le Maître ne les aurait-il pas étudiées (ibidem) ?"

Ainsi, on peut voir que Con-fucius préconisait un retour aux rites institués sous le régime esclavagiste des Tcheou de l'Ouest, c'est-à-dire la restauration du régime esclavagiste de cette dynastie.

Confucius dit: "Ce que la dynastie des Yin [environ XVIe siècle-XIe siècle av. J.-C.] avait retranché et ajouté aux rites des Hsia [environ XXIe siècle-XVIe siècle av. J.-C.], peut être connu. Ce que la dynastie des Tcheou avait retranché et ajouté aux rites des Yin peut également être connu.

Que d'autres dynasties succèdent donc à celle des Tcheou, alors même les événements de cent générations pourront être connus (ibidem)."

Certaines personnes, se fondant sur ces propos, estimaient que Confucius avait fait des réserves quant à l'observation des rites des Tcheou de l'Ouest et qu'il réclamait

des amendements et des réformes à ces rites.

Ils s'employaient donc à faire l'éloge de Confucius, prétendant qu'il avait des idées progressistes.

Ils ne se donnaient pas la peine d'examiner lesquels des rites des Tcheou Confucius voulait conserver et lesquels il voulait réviser; ils tiraient des conclusions hâtives en partant uniquement de ces propos abstraits pour présenter Confucius en termes élogieux.

Ce sont là des points de vue et des méthodes de raisonnement purement idéalistes et métaphysiques.

Le président Mao a indiqué: ". . .le marxisme nous enseigne que, pour aborder un problème, il faut partir non des définitions abstraites, mais des faits objectifs. . ("Interventions aux causeries sur la littérature et l'art à Yen-an")".

En me fondant sur des écrits historiques relativement anciens et dignes de foi se rapportant à Confucius et sur les premières recherches que j'ai faites pour déterminer quels étaient les rites des Tcheou que Confucius avait voulu conserver et quels étaient ceux auxquels il avait voulu apporter des amendements, je suis arrivé à la conclusion que Confucius voulait adopter dans sa totalité l'essentiel du régime politique des Tcheou de l'Ouest.

Confucius soutenait les trois institutions de la société esclavagiste

Sous la dynastie des Tcheou de l'Ouest furent institués les trois systèmes des Etats vassaux, de la hiérarchie et de l'hérédité pour maintenir les privilèges des propriétaires d'esclaves dans la domination et l'exploitation du peuple laborieux (principalement des esclaves).

Par le système des Etats vassaux, les propriétaires d'esclaves de rang supérieur attribuaient des terres, de la population et le pouvoir politique aux propriétaires d'esclaves de rang inférieur.

C'était donc un système qui permettait à la classe des propriétaires d'esclaves de diviser ses domaines pour gouverner et exploiter le peuple travailleur.

Le système de la hiérarchie consistait à classer approximativement les gens en six grades - le gouvernant suprême (appelé Fils du Ciel), les princes, les dignitaires, les lettrés (chargés ou non de fonction publique), les gens du peuple et les esclaves.

C'était donc un système qui permettait aux propriétaires d'esclaves d'exercer leur domination sur le peuple travailleur et de l'exploiter couche par couche.

Le système de l'hérédité stipulait que les titres de noblesse d'un propriétaire d'esclaves, ainsi que les terres, les populations, le pouvoir politique et les biens qu'il possédait devaient être transmis en principe au fils aîné de sa femme légitime, tandis que les premiers fils nés d'autres femmes pouvaient également jouir de certains droits de succession.

C'était donc un système qui permettait aux propriétaires d'esclaves de dominer et d'exploiter le peuple travailleur de génération en génération. Ces trois systèmes avaient connu une évolution graduelle depuis leur institution.

Organiquement liés entre eux, ils formaient un ensemble d'institutions fort efficaces pour préserver les privilèges de la classe des propriétaires d'esclaves dans les domaines politique, économique, culturel, ainsi que dans la vie quotidienne. De nature despotique et spoliatrice, ils représentaient de la façon la plus frappante les intérêts de l'aristocratie esclavagiste.

Les écrits datant de la période d'avant la dynastie des Ts'in (221-207 av. J.-C.) montrent que Confucius soutenait les trois systèmes institués sous la dynastie des Tcheou de l'Ouest.

(1) Dans le Louen Yu (Entretiens de Confucius), "Confucius dit: Quand la Voie prévaut dans le monde, les rites, la musique et les expéditions punitives procèdent du Fils du Ciel; quand la Voie déchoit dans le monde, les rites, la musique et les

expéditions punitives procèdent des princes tributaires. . . .
Quand la Voie prévaut dans le monde, le pouvoir suprême n'est pas entre les mains des dignitaires; quand la Voie prévaut dans le monde, les gens du peuple ne sont pas admis à délibérer sur les affaires de l'Etat."

Il ressort de ce qui précède que pour Confucius la société idéale, où la Voie prévaut, est une société dans laquelle il y a un gouvernant suprême (le Fils du Ciel), des princes, des dignitaires et des gens du peuple. En d'autres termes, Confucius était pour le maintien du système des Etats vassaux et de celui de la hiérarchie institués par les Tcheou de l'Ouest. (Les princes et les dignitaires étaient, à l'époque de Confucius, les produits du système des Etats vassaux).

Dans le Louen Yu, on peut encore lire ce qui suit: Confucius demanda au prince Ai, de l'Etat de Lou, d'entreprendre une expédition punitive contre le ministre de l'Etat voisin de Tsi, Tchen Heng (ou Tien Tcheng-tse), qui avait assassiné son souverain. Confucius, en mettant l'accent sur la "rectification des noms", s'opposa à ce que l'Etat de Wei mît sur le trône le marquis Tcheh, un petit-fils au lieu d'un fils comme successeur du prince de cet Etat.

Confucius se dressa contre les trois maisons de Kisouen, de Chousouen et de Mengsouen, de l'Etat de Lou, pour avoir fait chanter une ode Yong en enlevant les offrandes au cours d'une cérémonie, ceci étant un rite réservé uniquement

au Fils du Ciel et interdit aux grands dignitaires.

Il s'éleva contre les Kisouen qui avaient fait exécuter une danse à huit rangées de huit danseurs chacune, danse réservée à la maison princière et non à la maison des grands dignitaires. Il s'opposa aussi aux Kisouen qui avaient fait des sacrifices au mont Taichan, ce qui était un empiétement sur les prérogatives d'un prince.

Il s'opposa encore au grand dignitaire Kouan Tchong qui avait dressé un écran devant sa porte d'entrée, le droit en étant réservé aux princes, et une table en maçonnerie pour poser des coupes à vin, pratique également réservée aux princes.

Dans le Tsouo Tchouan (un livre commentant les Annales de Tchouentsieou), on lit que Confucius était pour le démantèlement des trois cités-capitales dont la muraille était plus haute que celle prescrite par les rites.

Confucius s'éleva contre le prince de Wei qui avait permis au grand dignitaire Tchongchou Yuhsi d'exercer le droit princier de dresser des supports disposés en U pour instruments de musique et d'utiliser des harnais décorés de sept ou de neuf glands.

(2) Les Annales de Tchouentsieou sont un livre d'histoire composé par Confucius. Quelles que soient les diverses

interprétations qui lui sont données par le Tsoou Tchouan, le Kongyang Tchouan et le Kouliang Tchouan (Ces trois ouvrages font une étude approfondie des Annales de Tchouentsieou), le livre de Confucius a pour thème principal la défense des trois systèmes des Tcheou de l'Ouest et la "rectification des noms" en ce qui concerne les souverains et les sujets, les pères et les fils, afin de préserver l'ordre tel qu'il fut défini par Confucius: "un souverain doit se conduire en souverain, un sujet en sujet, un père en père et un fils en fils".

(3) Après Confucius, les confucianistes de l'époque des Royaumes combattants, tels Tseng Chen et Mencius, héritant les enseignements de Confucius, défendirent et même perfectionnèrent les trois systèmes des Tcheou de l'Ouest.

Les trois points ci-dessus prouvent de façon irréfutable que Confucius était pour les trois systèmes des Tcheou de l'Ouest, systèmes politiques de la société esclavagiste garantissant les privilèges de l'aristocratie esclavagiste.

Vers la fin de l'époque Tchouentsieou, la domination de la classe des propriétaires d'esclaves se transformait graduellement en domination de la classe des propriétaires fonciers.

Que la classe naissante des propriétaires fonciers prenne le pouvoir était alors une tendance inévitable du développement historique. Cette classe ne voulait pas garder le

système des Etats vassaux des Tcheou de l'Ouest, mais instituer le système des préfectures et des districts fondé sur un pouvoir centralisé et instaurer une monarchie autocratique.

Elle ne voulait pas conserver le système de hiérarchie en vigueur sous les Tcheou de l'Ouest, mais créer une autre hiérarchie sous un régime monarchique autocratique au pouvoir centralisé.

Elle ne voulait pas maintenir le système d'hérédité appliqué sous la dynastie des Tcheou de l'Ouest, mais établir un système patriarcal abolissant la transmission par héritage des titres de noblesse, à l'exception du cas du gouvernant suprême.

En un mot, la classe féodale des propriétaires fonciers voulait abolir le système pratiqué par la classe esclavagiste d'attribution des terres suivant le rang des titulaires pour gouverner et exploiter le peuple travailleur de génération en génération, et abolir les privilèges des aristocrates propriétaires d'esclaves, à l'exception de ceux du gouvernant suprême.

Elle voulait établir à leur place un système représentant ses propres intérêts, lui assurant la domination et l'exploitation sur le peuple travailleur. C'était là une loi objective du développement social. Les trois systèmes que défendait Confucius faisaient partie intégrante du régime politique de la société esclavagiste, et non de la société féodale; ils

représentaient les intérêts des propriétaires d'esclaves et nullement ceux de la classe ascendante des propriétaires fonciers.

Confucius défendait des systèmes désuets en se plaçant sur la position des propriétaires d'esclaves et en servant ces derniers. Ces systèmes allaient à l'encontre des lois du développement social et entravaient la marche de l'Histoire; c'était non seulement des institutions conservatrices et rétrogrades, mais encore réactionnaires.

Confucius défendait le code pénal des Tcheou de l'Ouest

Les gouvernants de la société esclavagiste avaient élaboré un code pénal qui était un important instrument entre les mains de la classe des propriétaires d'esclaves pour persécuter le peuple travailleur, maintenir leur domination et défendre leurs prérogatives. C'était une composante importante du régime politique de la société esclavagiste.

Le Tsouo Tchouan nous apprend que la dynastie des Hsia avait le "code pénal Yu" (fondateur de la dynastie), la dynastie des Chang, le "code pénal Tang" (fondateur de la dynastie), et la dynastie des Tcheou, le "code à neuf châtiments" (Les neuf châtiments sont: l'exil, le paiement d'une rançon, la peine du fouet, la fustigation, la flétrissure, le nez tranché, l'amputation des pieds, la castration et la mort).

Le Livre des documents comportait un écrit intitulé: "Le prince Liu sur les sanctions pénales".

A l'époque Tchouentsieou, à mesure que la société esclavagiste évoluait vers la société féodale, la base économique et les rapports de classe changeaient.

Des aristocrates propriétaires d'esclaves se mirent à réformer les lois pénales afin qu'elles répondent mieux aux besoins de leur domination. D'après le Tsouo Tchouan, l'Etat de Tcheng fit mouler son code pénal dans du fer, et l'Etat de Ts'in, dans des tripodes de fer.

L'Etat de Tcheng adopta, de plus, un code pénal inscrit sur bambou par Teng Hsi. Mais pour ce qui est de ces codes, certains sont totalement perdus, tandis que pour les autres, on n'en connaît que des fragments.

Par exemple, "Le prince Liu sur les sanctions pénales" n'est qu'un écrit formant l'introduction d'un code pénal. Il est clair que les lois pénales des dynasties des Hsia, des Chang et des Tcheou de l'Ouest servaient la classe dominante des propriétaires d'esclaves, tandis que celles de l'époque Tchouentsieou garantissaient certains droits des propriétaires fonciers et des paysans, en même temps qu'elles abrogeaient certains droits des propriétaires d'esclaves.

Elles portaient certains traits de la société féodale et en

éliminaient d'autres de la société esclavagiste. Les codes de l'époque Tchouentsieou avaient donc un caractère progressiste par rapport à ceux des trois dynasties qui précédèrent cette époque.

Confucius défendait le code pénal des Tcheou de l'Ouest et n'admettait pas la moindre réforme.

Dans le Tsouo Tchouan, il est écrit: "Tchao Yang et Siun Yin de l'Etat de Tsin, à la tête d'une force armée, encerclèrent Jou Pin, puis offrirent un tambour de fer aux districts de cet Etat pour mouler des tripodes sur lesquels seraient inscrites les lois pénales élaborées par Fan Siuan-tse. Confucius s'en plaignit: 'Tsin va droit à sa ruine! Il a abandonné ses propres règles d'administration.

Tsin devrait conserver les lois et les règles léguées par Tang Chou pour régir son peuple. Si les ministres et les grands dignitaires maintiennent les gens du peuple chacun dans leur position respective, ceux-ci honoreront en retour leurs supérieurs, qui pourront préserver leur patrimoine; ainsi, aucune confusion ne se produira entre les nobles et les humbles, et on pourra dire que les règles ont été appliquées. ...

Mais maintenant que ces lois et ces règles ont été abandonnées et que des tripodes portant les inscriptions du code pénal ont été moulés, le peuple pourra prendre connaissance de ce code. Comment voulez-vous qu'après cela

le peuple honore les nobles et que ceux-ci préservent leur patrimoine? Quand aucune distinction n'existera plus entre les nobles et les humbles, qu'adviendra-t-il de cet Etat? De plus, le code pénal de Siuan-tse. . . créera le désordre dans l'Etat de Tsin. .. comment pourrait-on en faire les lois de cet Etat? "

Il y a deux remarques à faire ici: Primo, le code pénal de Fan Siuan-tse était, évidemment, progressiste. Mais Confucius s'y opposait et lui reprochait de "créer le désordre dans l'Etat de Tsin".

Il soulignait la nécessité de sauvegarder "les lois et les règles léguées par Tang Chou", c'est-à-dire les "neuf châtiments" des Tcheou de l'Ouest.

Cela montre qu'il défendait l'ancien code pénal de la société esclavagiste, ainsi que les prérogatives des propriétaires d'esclaves qui leur permettaient de persécuter le peuple travailleur plus cruellement que sous le nouvel ordre, et qu'il s'opposait à toute nouvelle loi pénale quelque peu progressiste qui accorderait certains droits aux propriétaires fonciers et aux paysans.

La position de Confucius dans ce domaine était donc conservatrice, rétrograde et même réactionnaire.

Secundo, l'aristocratie esclavagiste détenait les codes pénaux antérieurs à l'époque Tchouentsieou, elle seule en était

au courant, alors que les gens du peuple les ignoraient. Elle pouvait tout à sa guise ajouter certains articles à ces codes, en supprimer ou les modifier pour duper et persécuter les gens du peuple.

Faire mouler le code pénal sur des tripodes, c'était le mettre à la connaissance de tous, ce qui priverait les aristocrates de la liberté d'y apporter quelque changement que ce soit.

C'était à l'avantage des gens du peuple, en particulier de la classe ascendante des propriétaires fonciers. Par conséquent, le moulage des tripodes portant les inscriptions du code pénal était une mesure politique progressiste.

Mais Confucius s'y opposa, en prétendant que si le peuple respectait et craignait les aristocrates et que ces derniers pouvaient conserver leurs biens intacts, c'était justement parce que le code pénal était gardé secret entre leurs mains et pouvait être modifié à leur gré.

En le rendant Public, ils ne pourraient plus le modifier à leur guise, et les gens du peuple ne respecteraient ni ne craindraient plus les aristocrates, et ceux-ci ne pourraient conserver leurs droits de propriété.

Confucius se plaçait bel et bien du côté des aristocrates, il en était le porte-parole. Sa position à ce sujet était non

seulement conservatrice, rétrograde, mais aussi réactionnaire.

Dans le Louen Yu, on peut lire les passages suivants: Confucius dit: "Si vous gouvernez au nom de la loi et maintenez l'ordre au moyen des sanctions, le peuple s'abstiendra de commettre des méfaits, mais ils ne lui inspireront pas de honte."

"Ki Kang-tse s'affligeait du nombre des voleurs dans son Etat, il alla consulter Confucius. Celui-ci lui dit: 'Seigneur, si vous ne convoitiez point les biens d'autrui, quand bien même vous les en récompenseriez, vos sujets ne voleraient point.' "

"Ki Kang-tse interrogea Confucius sur la manière de gouverner, en disant: 'Ne ferais-je pas bien de mettre à mort les malfaiteurs, afin de rendre les gens vertueux?' Confucius répondit: 'Seigneur, qu'avez-vous besoin de la peine de mort pour gouverner? Vous-même veuillez être bon, et votre peuple sera bon.' "

Serait-il donc vrai que Confucius s'opposait au recours des gouvernants à la violence pour réprimer le peuple qui se serait rebellé contre la loi ou qui aurait "volé"? Certes non. Son opposition au moulage des tripodes du code pénal par l'Etat de Ts'in en est un témoignage.

D'après le Tsouo Tchouan, "Tse Tchan de l'Etat de Tcheng était tombé malade. Il dit à Ta Chou: 'Quand je

mourrai, tu prendras les rênes de l'Etat.

Seuls les gouvernants parfaitement vertueux sont capables de gouverner le peuple par l'indulgence; pour ceux qui sont moins vertueux, le meilleur moyen de gouverner, c'est la sévérité.' ..

Après plusieurs mois de maladie, Tsa Tchan mourut et Ta Chou prit les rênes de l'Etat. Mais il ne voulait pas recourir à la sévérité, il usait de l'indulgence. Le résultat fut que l'Etat était infesté de voleurs qui attaquaient les gens dans la région marécageuse de Houanfou. Ta Chou le regretta. . . il leva une troupe contre les voleurs et les tua tous.

Après cela, les voleurs se firent rares dans le pays. Confucius s'exclama: 'C'est bien! Si vous vous montrez indulgent envers le peuple, celui-ci n'aura que du mépris pour vous. C'est donc la sévérité qu'il leur faut. Mais si vous vous montrez sévère envers le peuple, celui-ci en souffrira cruellement.

Il faut donc revenir à l'indulgence. User de l'indulgence pour tempérer la sévérité, et de la sévérité pour compenser l'indulgence, c'est de cette manière-là qu'on parviendra à gouverner avec une parfaite harmonie.' "

Il est fort clair que Confucius prônait d'un côté la combinaison de l'indulgence et de la sévérité quant au mode de

gouvernement, et de l'autre faisait l'éloge des gouvernants de l'Etat de Tcheng pour avoir massacré des gens forcés de "voler".

Conclusion

Les institutions de la société esclavagiste des Tcheou de l'Ouest que Confucius s'employa à défendre comprenaient principalement les quatre systèmes ci-dessus mentionnés: les systèmes des Etats vassaux, de la hiérarchie, de l'hérédité et des châtements (lois pénales).

Or, à l'époque Tchouentsieou, ces systèmes allaient complètement s'effondrer. Mais Confucius, cherchant à préserver les privilèges des propriétaires d'esclaves, ne ménagea aucun effort pour prêcher partout le retour à l'ancien et pour combattre la réforme, espérant maintenir à jamais le régime esclavagiste.

Liou Chao-chi, Lin Piao et autres escrocs politiques se sont servis des inepties débitées par Confucius et son école pour s'opposer au marxisme, au léninisme, à la pensée-maotsétoung en dépit de tout leur éclat.

En propageant les "doctrines de Confucius-Mencius" et en faisant l'éloge des idées de Confucius sur "la bienveillance et la droiture, la loyauté et l'indulgence", ils voulaient saper la dictature du prolétariat, appelaient à une restauration du

capitalisme et se faisaient volontiers l'écho de l'impérialisme. Leur ambition a tourné en cauchemar, et leur complot a été définitivement déjoué. Mais cette lutte est loin d'être achevée sur le plan idéologique.

Nous devons continuer à dénoncer sous tous ses aspects la nature de classe de la ligne politique de Confucius défendant le régime esclavagiste et toutes les théories se rapportant à cette ligne. Nous devons les soumettre à une sérieuse critique. Que l'image du "sage", portée aux nues par les gouvernants réactionnaires à travers les âges soit jetée dans la poubelle de l'Histoire, c'est là toute la place que mérite Confucius.